

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021

Vidéo de présentation



Pour visualiser cette vidéo de 33 secondes, une connexion internet est nécessaire

Le SNU comment ça marche ?

Le service national universel comporte obligatoirement un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général (MIG). Pendant 2 semaines, les volontaires participent au séjour de cohésion : un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine. Puis, pour une durée minimale de 84 heures sur une période d'un an, ils s'engagent auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser leur mission d'intérêt général. Enfin, s'ils le souhaitent, ils peuvent poursuivre leur engagement au sein de dispositifs existants (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).



Le SNU, ses objectifs

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



**Faire vivre
les valeurs
républicaines**



**Renforcer
la cohésion
nationale**



**Développer
une culture de
l'engagement**



**Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle**

Le SNU, qui est concerné ?

Les cohortes doivent représenter la diversité des situations et des profils des jeunes à l'échelle du département. Ainsi sont concernés les filles et les garçons, qu'ils soient scolarisés ou non, en situation de handicap, en emploi ou sans activité, etc. .
Le SNU est universel et inclusif.

Cette année, le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 .

Le SNU c'est 25 000 places en 2021.

Etape 1 : le séjour de cohésion



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

**Du 21 juin
au 2 juillet 2021**

Vous êtes intéressé mais vous craignez ne pas être disponible pendant le séjour (compétition, examen médical, autre engagement...) renseignez-vous auprès de votre référent départemental, des aménagements sont probablement possibles.



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

L'organisation dans les centres

Un centre SNU accueille environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs.

Ces encadrants sont issus des corps en uniforme, de l'éducation populaire et de l'Education nationale notamment.

La direction du centre est assurée par une équipe composée de trois cadres expérimentés :

- un chef de centre qui incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion,
- un adjoint éducatif chargé des activités,
- un adjoint d'encadrement chargé de la direction et de la coordination des cadres,
- un(e) infirmier(e) assure la surveillance sanitaire des jeunes volontaires.

Les protocoles sanitaires en vigueur, appliqués pour les accueils collectifs de mineurs (ACM), seront mis en place dans les centres SNU. Compte-tenu du contexte sanitaire, la mobilité sera prioritairement régionale.

Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du SNU sont pris en charge par l'État : transport, alimentation, activités, tenue, etc. Les frais médicaux éventuels demeurent à la charge des familles comme pour les ACM.

L'organisation dans les centres

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des séjours ?

Ce sont des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise lors de votre arrivée au centre.

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.

Etape 2 : la mission d'intérêt général (MIG)



Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68^E RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

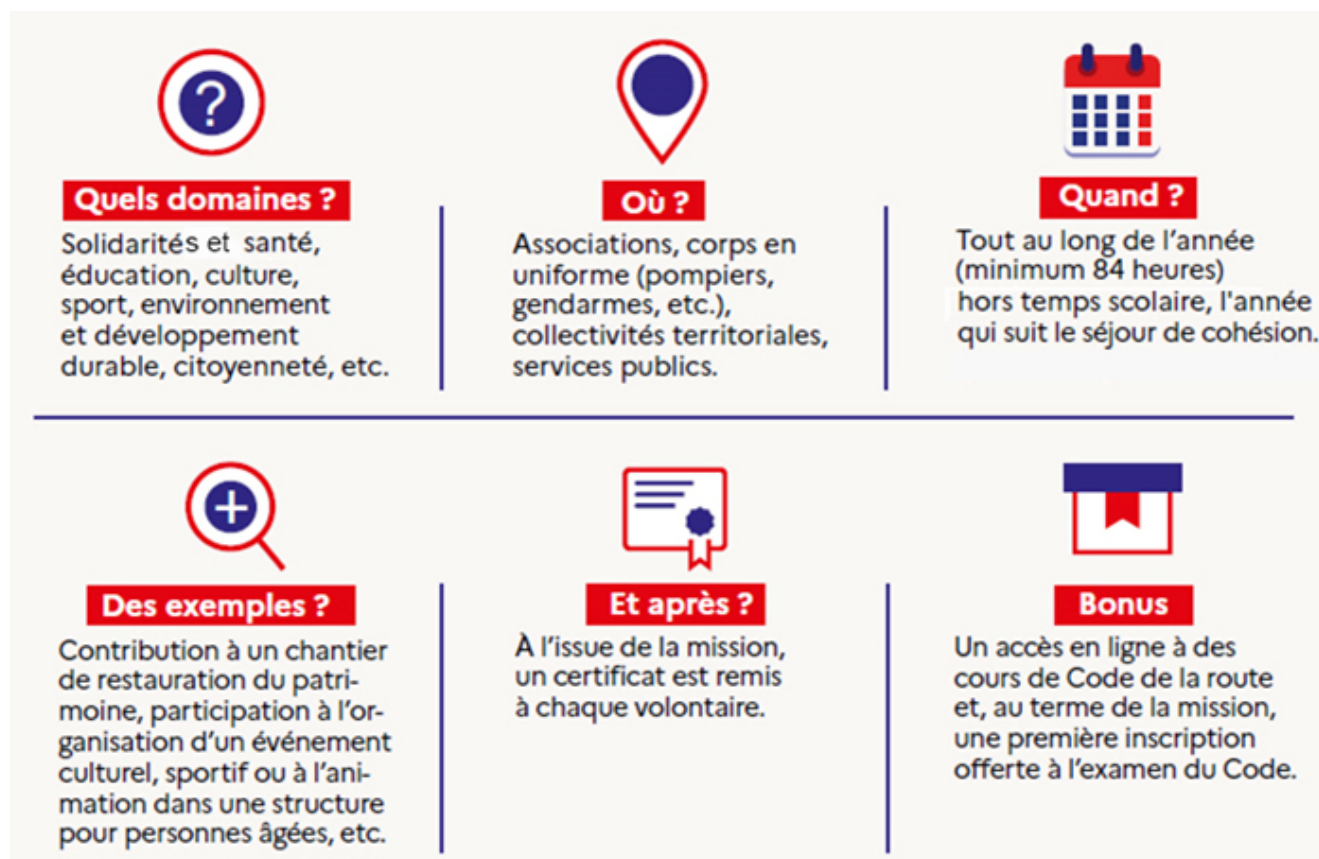
La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

Comment ça marche une MIG ?

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque volontaire effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



Questions-réponses sur les MIG

Est-ce que je dois faire ma MIG pendant les vacances scolaires ?

La MIG est réalisée dans l'année qui suit le séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est un accord avec la structure d'accueil.

Ai-je le choix entre différentes MIG ?

Après le séjour de cohésion, vous avez accès à toutes les missions proposées dans votre département sur votre espace volontaire. Vous pourrez alors candidater à celles qui vous intéressent et échanger avec les responsables des structures d'accueil.

Comment se renseigner sur la MIG ?

Vous découvrirez les différents types de missions pendant le séjour de cohésion, dans le cadre de la thématique « Découverte de l'engagement » et de la vie quotidienne des maisonnées. Des forums et des rencontres avec des bénévoles sont aussi organisés pendant le séjour.

Etape 3 : l'engagement volontaire *non obligatoire dans le parcours*

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.



Inscrivez-vous dès
maintenant
et au plus tard jusqu'au 20 avril
sur

snu.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

#SNUjyvais

Retrouvez
sur ce site
les coordonnées
de vos référents
départementaux
qui pourront
répondre
à toutes vos
questions.